Q. Il ne me semble pas nécessaire d'appuyer là-dessus; quant à nous, je ne crois pas que nous l'ayons affirmé.—R. Cependant, monsieur le président, vos témoins, un certain nombre du moins, ont insisté là-dessus, et je désire vous laisser sous l'impression que l'on n'impose pas irraisonnablement le fermier sur son outillage.

## M. Milne:

Q. Je crois avoir raison de dire que le comité reconnaît l'élévation des prix; ce qui nous intéresse surtout, c'est le rapport qui existe entre les prix obtenus par le fermier et ceux qui lui sont imposés sur ses achats. Nous voulons savoir s'il serait possible de régler cette question.—R. Je serai aise de pouvoir contribuer à ce résultat, cependant, il reste qu'il a été dit par des témoins que les prix des instruments aratoires de nos jours, mis en regard de ceux de 1913, sont excessifs et il n'est que juste et raisonnable que nous ayons toute latitude pour prouver le contraire.

Q. Il me semble bien que nos nombres-indices le démontrent clairement.

## M. Gardiner:

Q. Vous ne prétendriez pas que l'engrenage d'une Ford puisse se comparer à celui de l'une quelconque de vos lieuses?—R. Oui, et d'assez près. Il existe dans la lieuse des ajustages assez délicats.

## Le président:

Q. M. Bradshaw, je désirerais vous poser cette question, tandis qu'elle se présente. L'an passé il y a eu réduction tarifaire, réduction assez faible sur les instruments aratoires de  $2\frac{1}{2}$  p. 100, je crois, sur certaines machines, et 5 p. 100 sur d'autres. Cet état de choses entre-t-il dans votre exposé?—R. Vous pourriez vous rappeler, à propos de cette réduction, qu'il s'est produit une augmentation, en même temps, de la taxe sur les ventes, ceci compensant cela.

Q. Supposons que la chose se présente comme ceci, à savoir qu'il y a eu augmentation de la taxe sur les ventes sans réduction tarifaire, vos prix en auraient-ils été plus élevés qu'ils ne l'ont été?—R. A la lumière de notre expérience, chaque fois qu'il y a eu avantage possible en faveur du fermier; chaque fois que nous avons pu réduire le coût d'exploitation, le fermier en a profité.

Q. A la lumière de votre expérience toute récente de l'an dernier, alors que le tarif a été réduit de  $2\frac{1}{2}$  p. 100, et en supposant le statu quo dans le chiffre de la taxe sur les ventes, votre barême des prix s'en serait-il trouvé modifié?—R. Comment aurait-il pu être modifié puisque nul changement n'était effectué dans les droits à acquitter sur la matière première entrant dans la fabrication de nos machines?

Q. Naturellement je l'ignore puisque je vous le demande. Supposons que la taxe sur les ventes n'a jamais existé et qu'il s'est effectué une réduction de droits de  $2\frac{1}{2}$  pour 100 sur certaines lignes et 5 pour 100 sur d'autres, le consommateur se serait-il trouvé à payer moins cher votre machinerie?—R. Le consommateur, pour ce qui est de nous, aurait moins à payer advenant une réduction dans le coût de fabrication. S'il se présente quelque chose entrant dans la fabrication qui ait pour effet de réduire le coût de revient, nous en profitons pour réduire les prix au consommateur.

## M. Sutherland:

Q. Où en est le prix de la matière brute aujourd'hui en regard de 1922?—R. Il est plus élevé de beaucoup. Les prix sont plus élevés que jamais, plus élevés même qu'on ne les a jamais vus depuis la guerre, à aucune période de la guerre ou depuis. C'est ce que j'ai déclaré ce matin.

[M. Thomas Bradshaw.]